

MARCHÉ DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE DES LOCAUX D'ETABLISSEMENTS DE L'UGECAM NORD-EST

CONSIGNES GENERALES au PERSONNEL de SECURITE

Lot N°2 : IRR - Site de Lay Saint Christophe

La sécurité repose sur :

- un agent de sécurité en poste dans le hall d'accueil du Centre de Lay-Saint-Christophe
 - de 17h00 à 22h00 du lundi au vendredi
 - de 8h30 à 8h30 du samedi matin au lundi matin et jours fériés (H24 WE et jours fériés)

Les personnels de sécurité rendent compte des événements survenus lors de leur temps de présence sur un registre de main courante, consulté et validé chaque jour par le personnel de l'établissement.

L'agent de sécurité (AS)

L'AS prend son poste à 17h30 et appelle son employeur afin de rendre compte de sa prise de poste.

Il se positionne dans le hall d'accueil jusqu'à 21 heures. S'il doit quitter son poste d'accueil, il doit fermer impérativement les portes du hall en apposant une affichette lisible de l'extérieur et de l'intérieur indiquant les coordonnées pour le joindre.

1.1 Alarmes

L'AS assure la surveillance de l'alarme anti-incendie à partir des écrans de contrôle situés à l'accueil ainsi que sur le DECT fourni par l'établissement (report d'alarmes).

Il effectue la levée de doute en première intension et alerte, si besoin, les services compétents (pompiers, police, ...).

1.2 Téléphone

De 17h à 22h00 le central téléphonique est basculé en mode nuit par la dernière hôtesse d'accueil. Tous les appels extérieurs et internes sont alors pris en charge par l'agent en poste.

Téléphone d'urgence :

Le téléphone de couleur rouge placé dans le hall d'entrée sert exclusivement pour les appels d'urgence par composition du numéro sans composer préalablement le « 0 ».

L'AS effectue chaque jour, à sa prise de service, un essai de bon fonctionnement.

1.3 Clés et Badges

- Clés du centre : l'agent en poste est détenteur du passe et badge général de l'établissement lui permettant l'accès à tous les locaux du centre

1.4 Surveillance des entrées et sorties

L'agent en poste enregistre sur la main courante tous les intervenants (autre que visiteurs de patients hospitalisés) qui se présentent à l'accueil à partir de 17h30.

Horaires de visite des patients :

- de 17H00 à 20H00 du LUNDI AU VENDREDI
- de 13H00 à 20H00 les SAMEDI ET DIMANCHE

Il arrive exceptionnellement que la cadre de santé prévienne l'AS d'une dérogation.

1.5 *Rondes effectuées par l'AS*

A 20h30, muni du DECT où sont reportées les alarmes, l'AS effectue une ronde intérieure dans le respect du circuit défini régulièrement avec le responsable sécurité de l'établissement. Il se présente au personnel de nuit sans s'attarder dans les secteurs d'hébergement.

1.6 *Ascenseurs*

En cas de panne, l'AS prend contact avec le prestataire chargé de l'entretien des ascenseurs et sur consignes de prestataire, dans le respect de la réglementation en vigueur qui lui est rappelée régulièrement par le responsable sécurité l'établissement, prend les mesures de mise en sécurité des personnes bloquées.

1.7 *Intempéries*

L'agent de sécurité est chargé en cas de gel ou neige de dégager, au petit matin, la principale voie d'accès au centre.

Sel de déneigement et pelle à neige sont à disposition au RDC à l'atelier, indiqué par le responsable sécurité de l'établissement.

1.8 *Surveillance particulière*

L'agent de sécurité veille tout particulièrement aux intrusions sur les parkings et y interdit les jeux de ballons, les skate-boards, rollers, notamment le week-end, jours fériés ou équivalents.

Une attention particulière est portée à la fermeture des portes et fenêtres notamment en cas de fortes pluies ou d'orages.